



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 décembre 2023

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-troisième session

19 juin–14 juillet 2023

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies  
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat  
et du Secrétaire général**

## **Exposé écrit\* présenté par Mouvement National des Jeunes Patriotes du Mali, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 mai 2023]

---

\* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



## **Violations des droits des enfants dans les camps de réfugiés de Tindouf : pour une intervention urgente pour protéger les enfants sahraouis sur le sol algérien**

Les enfants sahraouis sont assiégés dans les camps de réfugiés de Tindouf sur le sol algérien dans un environnement humiliant et dégradant et vivent dans des conditions déplorables qui menacent au quotidien leur sécurité physique et psychologique.

Ils sont devenus une source de préoccupation des organisations internationales de défense des Droits de l'Homme, eu égard aux abus dont ils sont victimes (travail forcé, recrutent au sein des milices armées du polsario, endoctrinement idéologique, radicalisation, appel à la haine et à la violence). Des centaines d'entre eux sont exploités comme soldats par le polsario et ne bénéficient d'aucune protection internationale.

### **Exploitation des enfants sahraouis à des fins militaires :**

Depuis l'implantation des camps de réfugiés de Tindouf en Algérie, le polsario envoie des centaines d'enfants sahraouis dans des camps d'entraînement militaire où ils sont forcés de suivre des formations sur les techniques de combat et le maniement d'armes dès leurs jeunes âges et se transforment en véritable outil de guerre à la merci des milices armées. Cette situation a été confirmée par les témoignages de nombreux militants des Droits de l'Homme, ayant enregistré des scènes d'enfants sahraouis en tenue militaire défilant dans des « centres militaires » mis en place par le polsario.

Parmi ces centres, l'on cite les soi-disant école sam nujoma située dans le camp de réfugiés de rabouni et l'école 12 octobre qui se trouve à environ 17 km du camp de réfugiés de smara, dans lesquelles sont recrutés des enfants de moins de 16 ans, sous de nombreuses appellations, telles que « louveteaux de la révolution » et « campagne de la torche ». Des nominations choisies par le polsario pour dissimuler les atrocités que subissent ces mineurs dans ces centres, en contradiction avec les différentes les conventions internationales en la matière.

A ce titre, l'école sam nujoma, qui bénéficiait du financement du HCR, pour assurer l'alimentation et les besoins de base des enfants, est considérée comme une ruche secrète de recrutement pour les milices armées du polsario, loin des regards des agences onusiennes établies dans les camps. A titre d'exemple, en 2021, 145 enfants, tous âgés de moins de 16 ans, ont rejoint cette école, sous prétexte qu'ils ne pouvaient pas terminer leurs études dans les écoles ordinaires. Des photos prises par des militants des Droits de l'Homme dans ces camps attestent de leur formation au maniement d'armes.

Quant à l'école dite 12 octobre, utilisée auparavant par le polsario comme centre de détention secret, elle a été transformée depuis 2007 en un centre militaire pour enfants qu'on forme sur les techniques de creusement de tranchées, la mécanique des véhicules militaires, ainsi que sur le démontage et l'installation des armes.

Ce qui préoccupe les organisations de défense des Droits de l'Homme, c'est que le financement de ces écoles est assuré par des organisations humanitaires internationales, sous la supervision des ONG algériennes.

### **Les enfants sahraouis : prétexte pour extorquer les aides humanitaires :**

Le polsario profite de l'absence de tout recensement de la population des camps de réfugiés de Tindouf, afin d'en multiplier le nombre et soustraire des aides humanitaires supplémentaires qui dépassent les besoins réels de la population dans ces camps. Des quantités énormes des aides destinées aux enfants, notamment, le lait en poudre, portant le sigle PAM, sont vendues sur les marchés des pays voisins. Ces aides sont distribuées aux écoles sur la base de chiffres erronés, par la suite le polsario oblige les directeurs de ces écoles à retourner les deux tiers de la quantité pour les vendre sur les marchés des pays voisins.

Concrètement, le nombre d'élèves du primaire dans les camps ne dépasse pas les 15700 enfants, répartis sur 41 institutions, mais le Polisario reçoit environ 42 000 portions, soit environ le triple du nombre réel. Il en est de même pour les biscuits enrichis en vitamines distribués par le HCR.

Ce détournement des aides humanitaires a été confirmé par le PAM, dans un document officiel soumis au Conseil d'Administration de cet organisme onusien qui confirme la responsabilité immuable et imprescriptible du pays hôte l'Algérie dans ce nouveau scandale.

Le Polisario exploite, également, la misère des enfants sahraouis pour attirer la sympathie de la communauté internationale, afin d'avoir plus de soutien financier. À ce propos, il convient de rappeler l'échec de la campagne des aides lancée par le Polisario à Washington en 2017, sous le slogan « The Gifts for Children Project » (Programme visant la collecte par des enfants américains de cadeaux, fournitures scolaires et vêtements et leur distribution dans camps de réfugiés de Tindouf), puisque ces aides ont trouvé leur chemin vers le marché algérien.

### **Priver les enfants sahraouis d'un incubateur social stable :**

Les enfants sahraouis sont contraints de se séparer très tôt de leurs parents et d'aller dans des écoles algériennes et ne sont autorisés à quitter les centres scolaires pour rejoindre leurs familles, qu'une fois par an. Ils sont forcés de suivre des programmes de formation et d'éducation appelant à la haine, à la discrimination et à la violence, ce qui prédispose nombre d'entre eux à embrasser l'idéologie extrémiste et à rejoindre, plus tard, des groupes terroristes.

### **Le programme « vacances en paix » :**

Supervisé par des organisations pro-Polisario, le programme « vacances en paix » suscite beaucoup d'inquiétude chez les militants des Droits de l'Homme qui ont recensé de nombreuses violations commises à l'encontre des enfants sahraouis. Ainsi, jusqu'en 2019, le lieu exact d'au moins 80 enfants sahraouis reste inconnu, après qu'ils ont été remis par le Polisario à des familles d'accueil en Europe. Ce qui dénote de l'existence d'un réseau de trafic d'enfants sahraouis qui sont placés dans des familles qui les ont adoptés sans le consentement de leurs parents biologiques. La souffrance est exacerbée surtout par la multiplication des cas de violence et d'exploitation sexuelle sur les enfants sahraouis.

### **Dévolution de facto du pouvoir juridictionnel à une entité séparatiste armée :**

En l'absence de mécanismes de recours transparents et équitables dans les camps de réfugiés de Tindouf, l'Algérie, pays hôte, a dévolu de facto ses pouvoirs, notamment, juridictionnel à des milices armées, consacrant ainsi une impunité totale des responsables et un encouragement des militaires et des éléments des services de sécurité à persister dans les violations des droits des enfants sur le territoire algérien.

Ainsi, le Polisario installe des centres de détention secrets dans les camps et y place ceux qu'il considère comme des hors-la-loi et les soumettent à toutes les formes de torture et de traitements humiliants et dégradants. Des enfants mineurs incarcérés avec des adultes, ce qui constitue une violation grave de toutes les conventions et traités internationaux en la matière.

La présence de détenus dans des centres de détention secrets sous l'autorité d'un groupuscule armé à l'intérieur des soi-disant camps de réfugiés, ainsi que la présence d'enfants mineurs parmi ces détenus est une problématique qui nécessite une intervention urgente de la part de la communauté internationale et des mécanismes internationaux de protection des droits des enfants.

### **Responsabilité du pays hôte, l'Algérie :**

Les enfants sahraouis des camps de réfugiés de Tindouf vivent dans une situation humanitaire déplorable. Le contrôle continu des camps de réfugiés de Tindouf par les éléments du polissario leur permet d'avoir facilement accès à un grand nombre d'enfants vulnérables qu'ils exploitent dans des activités criminelles sans qu'ils fassent l'objet d'une enquête indépendante et sans que les auteurs de ces crimes soient poursuivis en justice.

Les conventions internationales, auxquelles l'Algérie a attiré, prévoient la mise en place des moyens de protection au profit de tous ceux qui se trouvent sur son sol. Elles stipulent également la nécessité pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'assumer ses responsabilités en garantissant le respect de la nature humaine des camps de réfugiés et en interdisant la participation des réfugiés à toute activité militaire dans le monde. Les camps de réfugiés de Tindouf restent une exception.

La responsabilité juridique de l'Algérie est manifestement visible s'agissant de son refus de procéder au recensement des populations dans les camps de réfugiés de Tindouf.

La vérité sur le nombre exact des populations des camps de réfugiés de Tindouf est préjudiciable aussi bien pour les dirigeants du polissario que pour le pays hôte l'Algérie qui font de la situation alarmante de cette population leur fonds de commerce pour surévaluer les aides humanitaires auprès des donateurs. Ces aides qui ne seront jamais arrivées à destination, seront en grande partie détournées par les militaires algériens et les responsables du polissario. L'enquête de l'OLAF atteste de la persistance, depuis 1977, des mêmes problèmes : le nombre des réfugiés, l'absence d'enregistrement, le manque d' « accountability » du Croissant rouge algérien et le déficit de monitoring. (comme cela a été attesté dans le rapport d'enquête de l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude –OLAF-, publié en mars 2015).

---